



30 septembre 2019

(19-6234)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDE – TRAITEMENT TARIFAIRE DE CERTAINES MARCHANDISES
DU SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 25 septembre 2019 et adressée par la délégation de l'Union européenne à la délégation de l'Inde et à la délégation du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, l'Union européenne informe le gouvernement indien, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois) et l'Organe de règlement des différends que, compte tenu de son intérêt commercial substantiel, elle désire être admise à participer aux consultations demandées par le Taïpei chinois dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 9 septembre 2019 (WT/DS588/1, G/L/1323) et intitulée "*Inde – Traitement tarifaire de certaines marchandises du secteur des technologies de l'information et de la communication*".

L'Union européenne souhaite être informée de la date et du lieu des consultations.
